



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 18 décembre 2025  
Salle Gaston Balande

**Nom du rapporteur :**  
Tony Loisel

Sous la présidence de M. Tony LOISEL, Maire

**Responsable de service :**  
Sylvie Brecl

Présents :

Mme Marie-Christine MILLAUD, M. Alain MORLIER, Mme Nadine NIVault, M. Jonathan COULANDREAU, Mme Estelle QUÉRÉ, M. Pierre CUCHET, Mme Frédérique COSTANTINI, Mme Laëtitia BOURDIER, M. Gérard-François BOURNET, Mme Sophie DESPRÉS, M. Dominique GAUDIN, M. Thierry LAMBERT, M. Jean LORAND, Mme Rita RIO, Mme Laurence BOUVILLE, Mme Hélène RATA, Mme Hélène de SAINT DO, M. Arnaud LATREUILLE, M. Jacques GAREL,

Absents :

M. Camille LAGRANGE donne pouvoir à M. Jonathan COULANDREAU  
Mme Agnès de BRUYN donne procuration à M. Dominique GAUDIN  
M. Patrick ROBIN donne procuration à M. Gérard-François BOURNET  
Mme Angéline GLUARD donne procuration à M. Tony LOISEL  
M. Jean-François RABEAU donne procuration à Mme Laëtitia BOURDIER  
M. Yan GENONET donne procuration à Mme Hélène RATA  
M. Olivier CALIX donne procuration à Mme Hélène de SAINT DO  
Mme Lisa TEIXEIRA donne procuration à M. Arnaud LATREUILLE  
M. Vincent HEUSICOM,

Secrétaire de séance : M. Jean LORAND

---

Date de la convocation : 11/12/2025

Membres en exercice : 29

Membres présents : 20

Pouvoirs : 8

Suffrages exprimés : 28

---

### DÉLIBÉRATION N° 01

#### Présentation des décisions du Maire

Vu l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales autorisant le Conseil municipal à déléguer certaines de ses compétences au Maire ;

Vu la délégation accordée à M. le Maire par délibération n°03 du Conseil Municipal du 10 juillet 2020 ;

Considérant l'obligation de présenter au Conseil municipal les décisions prises par M. le Maire en vertu de cette délégation,

| N° de la | Objet de la décision   |
|----------|--|
| Decision |  |
| 76-2025  | Demande de subvention au titre de la politique de la ville - Remise en conformité de la crèche Baleine Bleue   |
| 77-2025  | Demande de subvention pour la restructuration et l'extension du groupe scolaire de La Courbe à Aytré   |
| 79-2025  | Attribution des lots n°1 et 2 aux titulaires du marché de requalification du littoral d'Aytré  |
| 80-2025  | Non-reconduction des lots n°1 « Espaces verts hors terrains Sportif et abords » et n°2 « Entretien des terrains sportifs et de leurs abords » du marché 2024-17          |
| 81-2025  | Demande de subvention au titre de la trame verte 2025 -CDA   |
| 84-2025  | Don de documents pour la médiathèque Elsa Triolet  |
| 85-2025  | Aliénation de gré à gré - don de broyats de bois   |
| 86-2025  | ABROGE ET REMPLACE la décision n°39/2025 - Attribution du lot 6 pour le marché de Travaux de réhabilitation d'une habitation en une salle associative / Complexe sportif |
| 87-2025  | Décision budgétaire portant virement de crédit de chapitre à chapitre au titre de la fongibilité des crédits n°2 2025  |

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à :

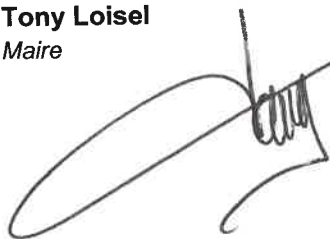
L'unanimité des membres présents et représentés,

- Prend acte des décisions mentionnées dans le tableau ci-dessus

Annexe 01 : Décisions du Maire

Pour extrait conforme,

**Tony Loisel**  
Maire





**Jean Lorand**  
Secrétaire de séance

TELETRANSMIS AU CONTROLE DE LÉGALITE  
Sous le N° 017-211700281-2025-  
Accusé de Réception Préfecture le :  
Acte rendu exécutoire après publication le :

**Délais et voies de recours**

La présente délibération peut être contestée devant le tribunal administratif de Poitiers (15 rue de Blossac, CS 80541, 86000 POITIERS) dans le délai de deux mois suivant sa publication ou sa notification ou en déposant en ligne depuis [telerecours.fr](http://telerecours.fr). Ce recours peut être précédé d'un recours administratif. Dans ce cas, une décision expresse de refus peut être déférée au tribunal administratif dans les deux mois qui suivent sa notification ; une décision implicite de refus née du silence gardé par l'administration pendant deux mois peut également être déférée au tribunal dans le délai de deux mois qui suit son intervention.